

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 15 décembre 2015 à 18 h00 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Étaient absents : Mme Diane Ferland (arrivée à 18h30)
M. François Légaré

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation conformément à la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des prévisions budgétaires 2016;
2. Programme triennal des immobilisations;
3. Adoption du règlement 301-2015 pour fixer le taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2016.

Les prévisions budgétaires pour l'année 2016 s'établissent comme suit :

REVENUS

Taxes foncières municipales	989 079
Taxe spéciale règlement emprunt no. 260-2010	40 607
Taxe spéciale règlement emprunt no. 283-2013	14 503
Enlèvement des ordures	63 250
Vidange des installations septiques	42 282
Revenus de sources locales	103 773
Compensation voirie locale	178 376
Affectation surplus accumulés	109 929
Remboursement provincial FCCQ 8 ^{ème} Rang	12 579
Total des revenus	1 554 378

DÉPENSES

Administration générale

Législation	54 363
Gestion financière et administrative	116 970
Contributions de l'employeur	21 850
Greffe	500
Administration générale (autres)	171 179

Total administration générale 364 862

Sécurité publique

Protection contre les incendies	85 000
Sûreté du Québec	118 635
Sécurité incendies	1 000
Service de premiers répondants	19 688

Total sécurité publique 224 323

Transport routier

Voirie municipale	366 116
Enlèvement de la neige	151 120
Éclairage des rues	2 950
Circulation	1 000
Cours d'eau	35 000

Total transport routier 556 186

Hygiène du milieu

Enlèvement des ordures	92 627
Vidange des installations septiques	42 282
Égout	8 768
Récupération d'animaux	600

Total Hygiène du milieu 144 277

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Urbanisme 500

Loisirs et culture

Bibliothèque	16 457
Loisirs de Roxton Falls	17 000
Entente Loisirs de Granby	3 750
Régie intermunicipale	13 490
Écho des chutes	750
Accès régional aux loisirs (Acton Vale)	10 279
Maison jeunesse l'Oxy-bulle	7 000

Total Loisirs et culture 68 726

Immobilisations

Équipement ou travaux de voirie	75 000
Hygiène du milieu	30 000

Total immobilisations **105 000**

Frais de financement

Frais de banque	2 600
Frais de refinancement emprunt 8 ^e Rang	15 766
Remboursement emprunt 8 ^e rang	52 252
Remboursement emprunt réseau d'égout ch. des Chalets	6 119
Remboursement emprunt pavage Rang Petit 11	13 767

Total frais de financement **90 504**

Total des dépenses **1 554 378**

207-12-2015

1. **Adoption des prévisions budgétaires 2016**

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 s'établissent comme écrit ci-dessus;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 soient adoptées telles que soumises.

Adoptée

208-12-2015

2. **Adoption du programme triennal d'immobilisations (2016-2017-2018)**

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers que le programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier des années 2016, 2017 et 2018 soit adopté tel que soumis.

Année 2016

Travaux de voirie (Pavage 5 ^{ème} Rang sur 1900 mètres)	705 000 \$
Équipement de voirie (Achat d'un tracteur)	75 000 \$
Hygiène du milieu (Achat de bacs bruns pour mat. org.)	<u>30 000 \$</u>
Total :	810 000 \$

Année 2017

Travaux de voirie (Réfection de chemin, pavage 9 ^{ème} Rang)	300 000 \$
Bâtiment	<u>2 000 \$</u>
Total	302 000 \$

Année 2018

Travaux de voirie (Réfection de chemin, pavage 9 ^{ème} Rang)	140 000\$
Ameublement & équipements de bureau	3 000\$
Bâtiment	<u>3 000\$</u>
Total	146 000\$

Adoptée

Mme Diane Ferland prend son siège à 18h30.

209-12-2015

3. **Adoption du règlement 301-2015 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2016**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2015 par le conseiller M. Conrad Daviau;

À ses causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton et ledit conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

1. Taxes foncières générales

Qu'une taxe de 0,682 \$ du cent dollars d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2016, sur tout le territoire, lot ou partie de lot, avec tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la Loi comme bien fonds et immeubles.

2. Taxe spéciale pour le remboursement du règlement d'emprunt 260-2010 (Réfection du 8^{ème} Rang)

Qu'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité par le règlement d'emprunt numéro 260-2010 est, pour l'exercice financier 2016, de 0.028 \$/100 \$ d'évaluation imposable.

3. Taxe spéciale pour le remboursement du règlement d'emprunt 283-2013 (Pavage du rang Petit 11)

Qu'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité par le règlement d'emprunt numéro 283-2013 est, pour l'exercice financier 2016, de 0.01 \$/100 \$ d'évaluation imposable.

4. Taxe spéciale pour l'entretien du réseau d'égout du chemin des Chalets

Qu'une taxe spéciale annuelle de 42.93 \$ soit imposée et prélevée sur tous les immeubles desservis par le réseau d'égout dans le chemin des Chalets pour l'entretien du réseau d'égout et de la station de pompage du chemin des Chalets.

5. Taxe spéciale imposée aux immeubles desservis par le réseau d'égout du chemin des Chalets

Qu'une taxe spéciale annuelle de 220.77 \$ soit imposée et prélevée sur tous les immeubles desservis par le réseau d'égout dans le chemin des Chalets afin de rembourser les avances de fonds provenant du fonds général pour l'achat et l'installation du débit-mètre ainsi que le remboursement de dépenses effectuées (immobilisations) par la Municipalité du Village de Roxton Falls tel que prévu à l'entente intervenue.

6. Taxe de service imposée aux immeubles desservis par le réseau d'égout

Qu'une taxe de service annuelle de 112,20 \$ soit imposée et prélevée de tous les immeubles desservis par le réseau d'égout.

7. Compensation pour le service d'enlèvement, de transport, d'élimination des matières résiduelles et des gros rebuts et la disposition des ordures

- Qu'une compensation annuelle de 125 \$ pour toutes les résidences, soit imposée et prélevée à tous les propriétaires de maisons ou de chalets.

8. Compensation pour la vidange des installations septiques

- Pour pourvoir au paiement des dépenses de la vidange des fosses septiques visées par le règlement #300-2015, il est exigé et il sera prélevé, pour l'année 2016, de chaque propriétaire de l'immeuble visé par le programme régional de vidange des installations septiques dans les limites du territoire de la Municipalité du Canton de Roxton, une compensation applicable à chaque immeuble isolé, qu'il soit permanent ou saisonnier dont il est propriétaire, un tarif de :
 - 87.00\$ pour la vidange d'une fosse septique desservant une résidence isolée en saison régulière;
 - 51.74\$ additionnels pour une vidange hors saison;
 - 35.00\$ pour chaque déplacement inutile;

9. Tarifification pour les permis :

- | | |
|-------------------------------------|-------|
| a) Permis pour les colporteurs | 25 \$ |
| b) Permis pour les ventes de garage | 10 \$ |

- c) Permis pour les feux en plein air 10 \$
- d) Permis pour l'installation d'un ponceau 10 \$

10. Licences de chiens

- o Chien non-stérilisé 23 \$
- o Chien stérilisé 16 \$

11. Tarif pour les permis de chenil : 100\$

12. Tarifification pour les photocopies et télécopies

- o Copies en noir et blanc : 0,50\$/copie
- o Copies couleur : 1\$ / copie
- o Copies format 11x17 : deux fois le tarif d'une photocopie
- o Télécopies : 1 \$ / envoi

13. Frais d'intérêts

Que des frais d'intérêts de 10 % l'an soient chargés sur les taxes et compensations imposées par le présent règlement, trente (30) jours après l'envoi des comptes.

14. Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à collecter ces dites taxes et compensations au bureau de la Municipalité du Canton de Roxton, situé au 216, rang Ste-Geneviève, à Roxton Falls.

15. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement # 301-2015
soit adopté pour être exécuté selon sa forme et sa teneur.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

210-12-2015

4. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Conrad Daviau
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
18 h34.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code
municipal.
